



COMMUNE DE TRANS-EN-PROVENCE

Département du Var – Arrondissement de Draguignan

Conseillers en exercice : 29

Conseillers présents : 15

Conseillers représentés : 11

Conseillers absents excusés : 3

Quorum : 15

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Trans-en-Provence

Séance du 08 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 08 avril à 18 heures et trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de TRANS-EN-PROVENCE, dûment convoqués le 1^{er} avril 2025, se sont réunis à la salle culturelle et polyvalente de Trans-en-Provence, sous la présidence de Monsieur Alain CAYMARIS, Maire.

PRÉSENTS : M. CAYMARIS Alain, M. MISSUD Nicolas, Mme AMOROSO Anne-Marie, M. GODANO Jacques, Mme FERRIER Hélène, Mme LONGO Anne-Laure, M. AURIAC Georges, Mme MORALES Stéphanie, Mme FORMICA Sophie, M. GARNIER Thomas, M. COSTA François, M. LIMASSET Jean-Paul, Mme ZENTELIN Guillemette, Mme ANTON Sophie, M. Marc ESTEVE.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. DUVAL Jean-Michel par M. AURIAC Georges
Mme ANTOINE Françoise par M. COSTA François
M. GUYOT Jean-Paul par M. GODANO Jacques
Mme RIGAUD Anne-Marie par Mme AMOROSO Anne-Marie
Mme LEVEQUE Eva par M. MISSUD Nicolas
M. SCRIMALI David par M. le Maire
M. BREMOND Brice par Mme FERRIER Hélène
Mme DELOLY Aline par Mme FORMICA Sophie
Mme RENNAULT Alicia par M. GARNIER Thomas,
M. FOURISCOT Jean par Mme ZENTELIN Guillemette
M. WURTZ Michel par ANTON Sophie

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme REGLEY Catherine.
M. NIEDDA Nicolas,
M. BONHOMME Jean-Yves

Madame Stéphanie MORALES a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal (Article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Point n°1a/2025-023 : Budget primitif 2025 de la Commune.

Rapporteur : Mme Hélène FERRIER

Il est soumis à l'assemblée les propositions des recettes et dépenses qui constituent le budget primitif de l'exercice 2025 de la Commune.

Les propositions qui ont été examinées en commission des finances du 31 mars 2025 sont les suivantes :

BUDGET PRIMITIF 2025 DE LA COMMUNE

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	7 756 482	7 756 482
INVESTISSEMENT	1 745 663	1 745 663
ENSEMBLE	9 502 145	9 502 145

Le conseil municipal,

Où l'exposé qui précède, et après en avoir délibéré,

Par 23 voix POUR,

Par 3 ABSTENTIONS (Mme Guillemette Zentelin et Messieurs Jean Fouriscot, Marc Esteve)

- **Approuve** le budget primitif de l'exercice 2025 de la Commune.

Conseillers en exercice : 29

Conseillers présents : 15

Conseillers représentés : 11

Conseillers absents excusés : 3

Quorum : 15

**Extrait du registre des délibérations
du conseil municipal de Trans-en-Provence**

Séance du 08 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 08 avril à 18 heures et trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de TRANS-EN-PROVENCE, dûment convoqués le 1^{er} avril 2025, se sont réunis à la salle culturelle et polyvalente de Trans-en-Provence, sous la présidence de Monsieur Alain CAYMARIS, Maire.

PRÉSENTS : M. CAYMARIS Alain, M. MISSUD Nicolas, Mme AMOROSO Anne-Marie, M. GODANO Jacques, Mme FERRIER Hélène, Mme LONGO Anne-Laure, M. AURIAC Georges,

Mme MORALES Stéphanie, Mme FORMICA Sophie, M. GARNIER Thomas, M. COSTA François, M. LIMASSET Jean-Paul, Mme ZENTELIN Guillemette, Mme ANTON Sophie, M. Marc ESTEVE.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. DUVAL Jean-Michel par M. AURIAC Georges
Mme ANTOINE Françoise par M. COSTA François
M. GUYOT Jean-Paul par M. GODANO Jacques
Mme RIGAUD Anne-Marie par Mme AMOROSO Anne-Marie
Mme LEVEQUE Eva par M. MISSUD Nicolas
M. SCRIMALI David par M. le Maire
M. BREMOND Brice par Mme FERRIER Hélène
Mme DELOLY Aline par Mme FORMICA Sophie
Mme RENNAULT Alicia par M. GARNIER Thomas,
M. FOURISCOT Jean par Mme ZENTELIN Guillemette
M. WURTZ Michel par ANTON Sophie

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme REGLEY Catherine.
M. NIEDDA Nicolas,
M. BONHOMME Jean-Yves

Madame Stéphanie MORALES a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal (Article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Point n°1b/2025-024 : Vote des taux d'imposition 2025

Rapporteur : Mme Hélène FERRIER

Il est rappelé à l'assemblée les termes de la loi du 10 janvier 1980 prévoyant la fixation par les conseils municipaux des taux d'imposition des taxes directes locales.

Il est précisé que les taux pour l'année 2025 n'augmenteront pas par rapport à ceux de l'année 2024.

Le taux de la taxe d'habitation ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Ainsi, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux de 2024. Les taux pour 2025 seront les suivants :

- Taxe d'habitation	13,95 %
- Taxe foncière sur les propriétés Bâties	35,07 %
- Taxe foncière sur les propriétés Non Bâties	70,00 %

Vu les articles *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :	
- Taxe d'habitation	13,95 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties	35,07 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties	70,00 %

- **chargé** Monsieur le Maire :
- De notifier cette décision aux services préfectoraux,
- De transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Le conseil municipal,

Où l'exposé qui précède, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **Fixe** les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- Taxe d'habitation	13,95 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties	35,07 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties	70,00 %
- **Charge** Monsieur le Maire :
- De notifier cette décision aux services préfectoraux,
- De transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Conseillers en exercice : 29

Conseillers présents : 15

Conseillers représentés : 11

Conseillers absents excusés : 3

Quorum : 15

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Trans-en-Provence

Séance du 08 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 08 avril à 18 heures et trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de TRANS-EN-PROVENCE, dûment convoqués le 1^{er} avril 2025, se sont réunis à la salle culturelle et polyvalente de Trans-en-Provence, sous la présidence de Monsieur Alain CAYMARIS, Maire.

PRÉSENTS : M. CAYMARIS Alain, M. MISSUD Nicolas, Mme AMOROSO Anne-Marie, M. GODANO Jacques, Mme FERRIER Hélène, Mme LONGO Anne-Laure, M. AURIAC Georges, Mme MORALES Stéphanie, Mme FORMICA Sophie, M. GARNIER Thomas, M. COSTA François, M. LIMASSET Jean-Paul, Mme ZENTELIN Guillemette, Mme ANTON Sophie, M. Marc ESTEVE.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. DUVAL Jean-Michel par M. AURIAC Georges
 Mme ANTOINE Françoise par M. COSTA François
 M. GUYOT Jean-Paul par M. GODANO Jacques
 Mme RIGAUD Anne-Marie par Mme AMOROSO Anne-Marie
 Mme LEVEQUE Eva par M. MISSUD Nicolas
 M. SCRIMALI David par M. le Maire
 M. BREMOND Brice par Mme FERRIER Hélène
 Mme DELOLY Aline par Mme FORMICA Sophie
 Mme RENNAULT Alicia par M. GARNIER Thomas,
 M. FOURISCOT Jean par Mme ZENTELIN Guillemette
 M. WURTZ Michel par ANTON Sophie

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme REGLEY Catherine.
M. NIEDDA Nicolas,
M. BONHOMME Jean-Yves

Madame Stéphanie MORALES a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal (Article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Point n°1c/2025-025 : Versement d'une subvention au CCAS au titre de l'année 2025.

Rapporteur : Mme Hélène FERRIER

Afin de permettre le bon fonctionnement du CCAS, l'assemblée, après avis favorable de la commission des finances du 31 mars 2025, décide à l'unanimité de fixer le montant de la subvention attribuée en 2025 au CCAS à **149 300 €**.

Conseillers en exercice : 29

Conseillers présents : 16

Conseillers représentés : 12

Conseiller absent excusé : 1

Quorum : 15

**Extrait du registre des délibérations
du conseil municipal de Trans-en-Provence**

Séance du 08 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 08 avril à 18 heures et trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de TRANS-EN-PROVENCE, dûment convoqués le 1^{er} avril 2025, se sont réunis à la salle culturelle et polyvalente de Trans-en-Provence, sous la présidence de Monsieur Alain CAYMARIS, Maire.

PRÉSENTS : M. CAYMARIS Alain, M. MISSUD Nicolas, Mme AMOROSO Anne-Marie, M. GODANO Jacques, Mme FERRIER Hélène, Mme LONGO Anne-Laure, M. AURIAC Georges, Mme MORALES Stéphanie, Mme FORMICA Sophie, M. NIEDDA Nicolas, M. GARNIER Thomas, M. COSTA François, M. LIMASSET Jean-Paul, Mme ZENTELIN Guillemette, Mme ANTON Sophie, M. Marc ESTEVE.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. DUVAL Jean-Michel par M. AURIAC Georges
Mme ANTOINE Françoise par M. COSTA François
M. GUYOT Jean-Paul par M. GODANO Jacques
Mme RIGAUD Anne-Marie par Mme AMOROSO Anne-Marie
Mme LEVEQUE Eva par M. MISSUD Nicolas
M. SCRIMALI David par M. le Maire
M. BONHOMME Jean-Yves par M. NIEDDA Nicolas
M. BREMOND Brice par Mme FERRIER Hélène
Mme DELOLY Aline par Mme FORMICA Sophie
Mme RENNAULT Alicia par M. GARNIER Thomas,
M. FOURISCOT Jean par Mme ZENTELIN Guillemette
M. WURTZ Michel par ANTON Sophie

ABSENTE EXCUSÉE :

Mme REGLEY Catherine.

Madame Stéphanie MORALES a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal (Article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Point n°1d/2025-026 : Créances irrécouvrables. Admission en non-valeur

Rapporteur : Mme Hélène FERRIER

Monsieur le Comptable, trésorier de Draguignan Municipale nous a fait part de l'état des créances irrécouvrables. Il convient donc de prononcer leur admission en non-valeur.

Ces créances irrécouvrables concernent la gestion des années **2019 à 2024**

Les créances irrécouvrables de 2019	:	1 834, 14 €
de 2020	:	120, 00 €
de 2021	:	453, 80 €
de 2022	:	1 264, 13 €
de 2023	:	240, 00 €
de 2024	:	468, 52 €

TOTAL :		4 380, 59 €

Le conseil municipal,

Oui l'exposé qui précède, et après en avoir délibéré, à l'**unanimité** :

Admet en non-valeur les recettes non recouvrées pour les années 2019 à 2024 pour un montant total de 4 380, 59 €. Cette somme est prévue à l'article **6541** du budget primitif 2025 de la Commune.

Point n°2a/2025-027 : Associations – Subventions au titre de l'année 2025

Rapporteur : Nicolas MISSUD

Comme chaque année les associations ont formulé leur demande de subventions à travers le formulaire CERFA n° 12156 – 06 portant sur le financement de projets spécifiques ou le fonctionnement global de l'activité de l'association, relevant de l'intérêt général.

La collectivité favorise dans la durée, le soutien public aux associations concourant à l'intérêt général en leur permettant de conduire au mieux leur projet associatif, en privilégiant le recours aux conventions pluriannuelles et en développant une politique d'attribution de subventions dont les modalités respectent l'initiative.

Concernant 2025, les associations locales ont sollicité des subventions qui ont fait l'objet d'un examen tout particulier de la part de la commission vie associative qui propose d'attribuer les montants de subventions conformément au tableau ci-joint.

Le conseil municipal,

Où l'exposé qui précède, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Accorde** le versement des montants, conformément au tableau ci-joint
- **Prends acte** des avantages en nature accordés par la commune aux associations,
- **Autorise** M. le Maire à signer une convention d'objectifs avec les associations bénéficiant de plus de 23 000 € de subventions et définissant notamment les conditions de versements.

Interventions :

Mme ZENTELIN demande pourquoi la Croix-Rouge n'est pas inscrite sur le tableau des demandes de subventions.

M. le Maire réponds qu'il n'est pas informé des activités de la Croix-Rouge sur la commune.

Il parle aussi de l'augmentation de la subvention proposée pour la crèche. Augmentation justifiée par la hausse de 17% des salaires. Cette aide supplémentaire devrait leur permettre de s'en sortir pour la période 2025-2026.

Un point sera à refaire pour les autres années.

Mme ANTON demande des précisions sur les activités du scrabble du Dragon à Trans-en-Provence.

Monsieur le Maire précise que l'association organise des séances de scrabble 2 fois par semaine sur Trans-en-Provence.

Point n°2b/2025-028 : Autorisation d'occupation temporaire (AOT) des salles municipales à titre gratuit aux associations.

Rapporteur : Nicolas MISSUD

Vu l'article L.2125-1-2 du CG3P, entré en vigueur le 17 avril 2024 venant instaurer une nouvelle dérogation au principe de non-gratuité en permettant la délivrance d'autorisations temporaires d'occupation gratuites aux associations régies par la loi du 1^{er} juillet 1901.

Il appartient au seul conseil municipal de fixer la gratuité de l'occupation de locaux communaux par ses associations, en procédant à un examen au cas par cas du but de l'association, de l'éventuel caractère d'intérêt général de son activité, de la manifestation envisagée, ou de l'opportunité d'accorder la gratuité à une demande ponctuelle en examinant l'événement associatif pour lequel est sollicité l'occupation temporaire du domaine public.

Vu la délibération en date du 3 décembre 2024 par laquelle le conseil municipal de Trans-en-Provence a adopté une modification au règlement intérieur des salles municipales, selon laquelle toute demande d'autorisation d'occupation temporaire (AOT) à titre gratuit pour un événement ponctuel, par les associations, doit faire l'objet d'une délibération spécifique par le conseil municipal.

Considérant la demande ci-dessous :

- Organisation d'un loto par le Rotary Club au profit du CCAS de Trans-en-Provence et du Centre Hospitalier de la Dracénie, le 27 avril 2025 à la salle polyvalente et culturelle de Trans-en-Provence.

Le conseil municipal,

Où l'exposé qui précède, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

Autorise Monsieur le Maire à répondre favorablement à la demande de cette association, d'autorisation d'occupation temporaire (AOT) d'une salle municipale, à titre gratuit, à la date mentionnée ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.

Stéphanie MORALES Secrétaire de séance	Alain CAYMARIS Maire, Président du conseil municipal
Signature :	Signature :